

Procès-verbal de la réunion
du conseil municipal du jeudi 15 décembre 2016

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, salle de l'Union à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Ahmed Rahem, premier adjoint.

PRESENTS :

M. Ahmed RAHEM, Mme Anne GOZÉ, MM. Patrick HENRARD, Julien DUSART, Mme Corinne ANASSE, M. José MARTINEZ, Mmes Rachida BENNAR (arrivée 18 h 35), Agnès LACOSTE, M. Gérard RENARD, Mme Arlette DORDAIN, M. Jean-Pierre FLORENT, Mmes Thérèse LICCIARDONE, Habiba BENNOUI, M. David VAN CEULEBROECK, Mme Frédérique FONTAINE, M. Ludwig LOTTEAU, Mme Edith GODIN, MM. Emmanuel PETELOT, Philippe PEREK, Mme Noémie DUJARDIN.

Avaient donné procuration :

Monsieur Laurent DEPAGNE à monsieur Ahmed RAHEM
Monsieur Jean-Claude SOYEZ à monsieur Ludwig LOTTEAU
Monsieur André GOSTEAU à madame Denise LEVAN
Madame Anne-Marie CORBET à monsieur Gérard RENARD
Madame Anne DUHEM à madame Agnès LACOSTE
Madame Clorinda COSTANTINI à madame Habiba BENNOUI

Jusqu'au point n°1 inclus

Madame Rachida BENNAR à Madame Anne GOZÉ

EXCUSÉE :

madame Elizabeth COESTIER

ABSENT :

monsieur Laurent JEANNAS

DÉCÉDÉ : néant

Date de la convocation : 9 décembre 2016

En préambule à la réunion, Monsieur Ahmed Rahem a présenté à l'assemblée municipale monsieur Valentin KULUS, recruté le 1er décembre 2016 en qualité de service civique à la médiathèque pour une durée de 8 mois.

Ses missions porteront essentiellement sur la médiation culturelle et l'aide aux animations de la médiathèque.

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur Ahmed Rahem, le conseil municipal, à l'unanimité, deux non-participations au vote (madame Edith Godin et monsieur Emmanuel Pételot) a désigné monsieur Ludwig LOTTEAU en qualité de secrétaire de séance.

Madame Noémie Dujardin qui a proposé sa candidature a recueilli deux voix (monsieur Philippe Perek - madame Noémie Dujardin).

2) Approbation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 17 novembre 2016

(arrivée de Mme Rachida Bennar - 18 h 35)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux non-participations au vote (madame Edith Godin et monsieur Emmanuel Pételot) a adopté le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 novembre 2016.

3) Etablissements publics de coopération intercommunale - Rapport de synthèse

- **Le SIAV** (Syndicat Intercommunal Assainissement de Valenciennes)

Madame Anne Gozé, déléguée au SIAV a présenté, à l'aide d'une diffusion vidéo sous forme d'un diaporama, un compte-rendu d'activité de l'année 2015 du syndicat.

Les chiffres clés de 2015

38 702 usagers
assujettis à
l'assainissement

4 187 357 m³
facturés
(Baisse de + de 3%)

785,09 km
de réseaux
(Données SIG SIAV)

Taux moyen
de desserte
99,8%

31 km
de réseaux curés
(SEF)

1350
Interventions
(SEF)

821
désobstructions
(SEF)

1350
Interventions
(SEF)

5 214 701 m³
Reçus en STEP
(SEF)

1433 T
Matières sèches
de boues

1

Les chiffres clés de 2015

Les déversements réseau		
Liste des DO et des PR	m ³ by-passés Temps sec	m ³ by-passés globaux
DO 15 Vignoble 2	0	59 401
DO 71 Malplaquet	0	141 278
TP PR 7 Malplaquet	0	10 813
DO 58 Jacob	0	143 848
DO 74 Cahaut	966	90 502
DO 11 Feleine	0	3 338
DO 13 Lotissement Famars	0	7 217
DO 0 Aulnoy	0	142 012
DO 33 Henri Durre	0	55 354
DO 32 Knibbeler	0	5 380
DO 60 Tertiales	0	234 818
TOTAL	966	893 961

1

Les chiffres clés de 2015

**6,2 M€ de
travaux réalisés**

**Autofinancement
brut de 5,6 M€**
(en hausse de 1,2 M€)

**Recours à
l'emprunt pour
2,9 M€**

**Capacité de
désendettement**

- EU : 10 ans
(Rappel 2014 : 12,29 ans)
- EP : 10,49 ans
(Rappel 2014 : 13,88 ans)

**Autofinancement
net de 2,6 M€**
(en hausse de 1,1 M€)

**Encours de dette
de 56,5 M€**

**Délai Global de
paiement de
23,63 jours**

(SIAV : 12,44 j/20 j)
(Comptable : 11,19 j/10 j)
(Rappel 2014 : 30,09 jours)

Les éléments marquants de 2015

- La prorogation de la convention d'exploitation provisoire destinée à assurer la continuité du service public de collecte et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales ;
- Lancement des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Valenciennes ;
- La mise en place de la gestion dynamique des réseaux , le lancement d'une procédure de partenariat d'innovation et la mise en place d'un comité scientifique ad hoc ;
- Le choix de la société SAUR en tant que délégataire du service public d'assainissement pour une durée de 8 ans ;
- Mise en place de l'autosurveillance réglementaire du Bruay sur l'Escaut
- Démarrage de la requalification de l'avenue Charles de Gaulle à Saint-Saulve ;
- La réinitialisation de la plateforme technologique de l'eau et l'accord de consortium COMETA (Conception d'Outils et de Méthodes dédiées aux Techniques Alternatives) ;
- Le conventionnement avec l'Etat pour l'acceptation de l'aide du fonds de soutien au titre de la sortie de l'emprunt structuré DEXIA ;
- L'assujettissement à la TVA du budget eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2016,

Répartition par commune des travaux eaux usées de 2015

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions obtenues	Contributions des collectivités adhérentes
AULNOY	450 262,33		
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	379 791,05		
FAMARS	8 343,00		
LA SENTINELLE	32 623,10	4 500,00	
MAING	480 503,79		
MARLY	484 898,09		
MONCHAUX	57 356,05	237 175,00	
SAINT SAULVE	138 798,43		
VALENCIENNES	1 787 235,01		
TRAVAUX COMMUNS AUX NEUFS VILLES	869 947,00	60 132,65	
TOTAL EU	4 689 757,85	301 807,65	0,00

1

Répartition par commune des travaux eaux pluviales de 2015

Objet des travaux	Montant des travaux	Subventions obtenues	Contribution des communes
AULNOY	178 516,38	173 656,80	177 550,00
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	254 489,24		285 832,00
FAMARS	6 828,60		59 852,00
LA SENTINELLE	14 429,21		80 267,00
MAING	74 830,99		96 528,00
MARLY	423 750,44		272 285,00
MONCHAUX	7 619,00		12 957,00
SAINT SAULVE	54 950,76		264 355,00
VALENCIENNES	420 435,41		1 038 374,00
TRAVAUX COMMUNS AUX NEUF VILLES	119 294,50		
TOTAL EP	1 555 144,53	173 656,80	2 288 000,00

1



Rendons
L'eau à
sa nature

Prix TTC du service au m³ pour 120m³

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Exploitant			
8 communes	1,2557	0,8837	-29,62%
Bruay-sur-l'Escaut	1,2151	0,8837	-27,27%
Collectivité			
8 communes	1,5479	1,9199	+24,03%
Bruay-sur-l'Escaut*	1,5885	1,9199	+20,86%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2660	0,2660	-
TVA	0,3070	0,3070	-
Total [€ TTC]			
8 communes	3,38	3,38	-
Bruay-sur-l'Escaut	3,38	3,38	-

1



Rendons
L'eau à
sa nature

Prix global de l'eau et de l'assainissement pour 120m³

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	222,73	223,58	+0,38%
de l'assainissement collectif	150,68	106,04	-29,63%
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable (SEV)	5,00	10,00	+100,00%
pour l'assainissement collectif (SIAV)	185,75	230,39	+24,03%
Agence de l'eau			
Préservation des ressources	11,90	11,67	-1,93%
Modernisation des réseaux de collecte	31,92	31,92	-
Lutte contre la pollution	46,56	46,56	-
TVA			
pour le service d'eau potable	12,53	12,85	+2,55%
pour l'assainissement collectif	33,64	33,64	-
pour l'Agence de l'Eau	6,41	6,39	-0,31%
Total TTC			
pour le service d'eau potable	240,26	246,43	+2,57%
pour l'assainissement collectif	370,07	370,07	-
pour l'Agence de l'Eau	96,79	96,54	-0,26%
Total TTC global	707,12	713,04	+0,84%
PRIX AU M3	5,89	5,94	+0,84%

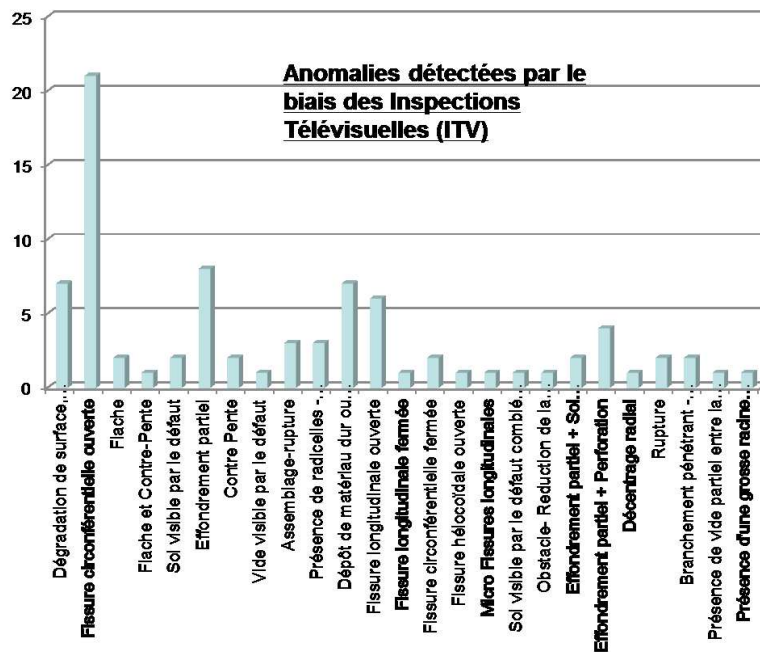
1

Indicateurs Holocratiques

- Cercle « Gestion Patrimoniale »
- Cercle « Relations usagers »
- Cercle « Administration Juridique et Financière »

1

Cercle « Gestion Patrimoniale »



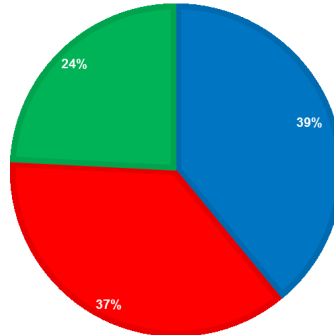
Cet indicateur nous permet de mettre en évidence les types de défauts constatés dans les réseaux et leur proportion

1

Cercle « Gestion Patrimoniale »

Répartition du linéaire de réseau par type de réseau

■ Réseau d'eaux pluviales ■ Réseau d'eaux usées ■ Réseau unitaire

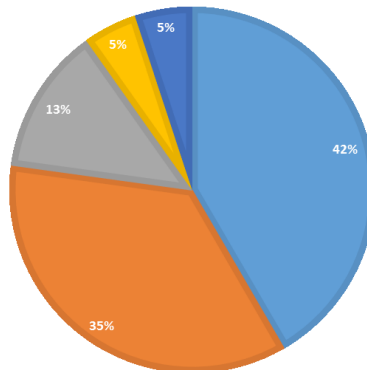


1

Cercle « Gestion Patrimoniale »

Répartition du linéaire de réseau par type de matériau

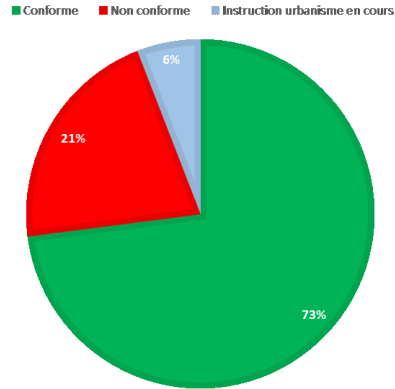
■ Amiante/Ciment ■ Béton ■ PVC ■ Autres ■ Inconnu



1

Cercle « Gestion Patrimoniale »

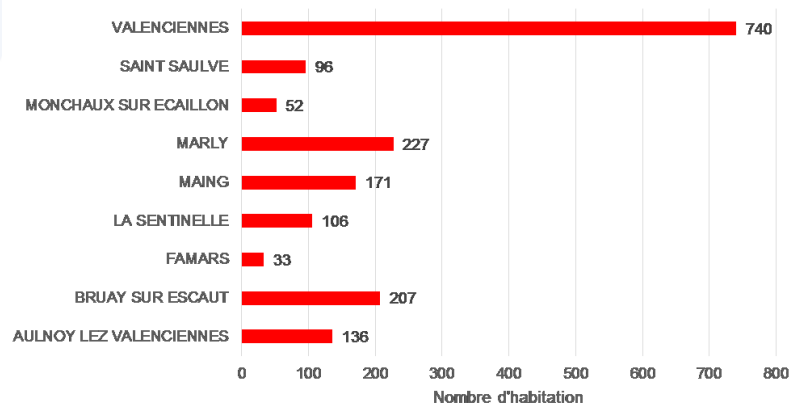
Répartition de l'état de raccordement des habitations des communes



NB : le nombre total d'habitations contrôlées visualisable sur le SIG est de 11 297

Cercle « Gestion Patrimoniale »

Nombre d'habitation non conforme depuis plus de 2 ans





Rendons
L'eau à
sa nature

Cercle « Relations usagers »

Baisse du délai moyen
de réalisation d'un
branchement
= 29 jours

Hausse du coût moyen
d'un branchement
(2 423,00 €) due à
l'assainissement
croissant des
« voyettes »

Hausse du coût
moyen d'une
gargouille
(1 292,00 €) due au
passage en pseudo-
séparatif de grands
axes

Baisse significative des
dossiers « aide au
pluvial » depuis la
délégation du contrôle au
délégué

Progression significative de
l'infiltration en mode de
gestion des EP

Baisse du délai moyen de réponse
aux documents d'urbanisme
= 11,99 jours

84 parcelles en ANC

3019 usagers contrôlés

252 autorisations de déversement d'effluents
d'établissements industriels au réseau de collecte des EU
ont été pris

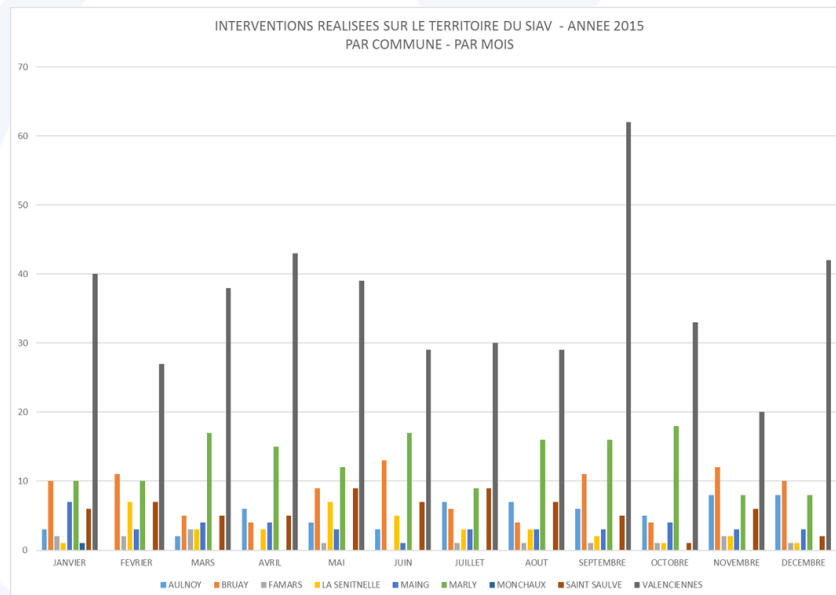
1



Rendons
L'eau à
sa nature

Cercle « Relations usagers »

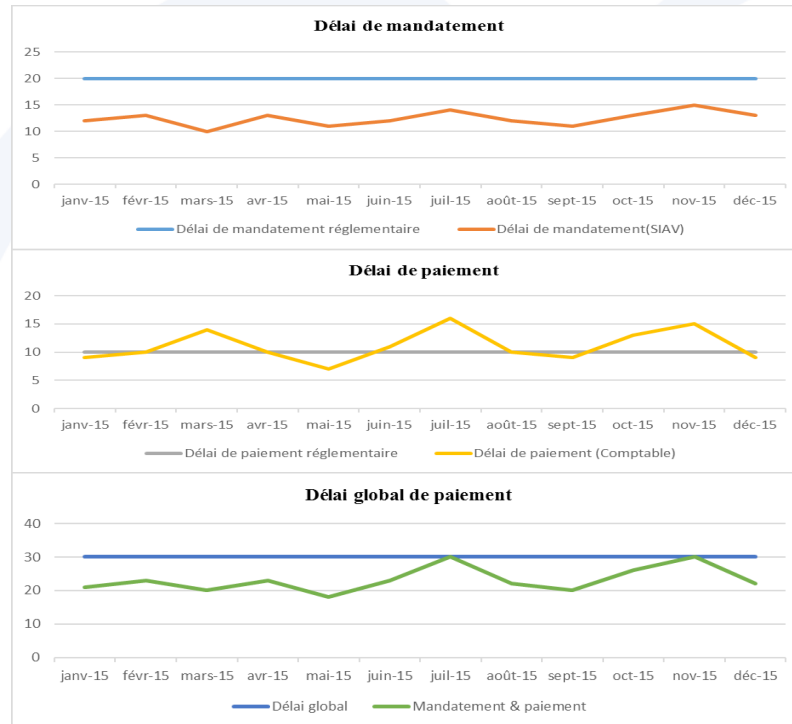
Interventions sur le territoire du SIAV



1



Cercle « Administration Juridique et Financière »



Moyenne du SIAV pour mandater = 12 jours (sur 20 réglementaires)

Moyenne du comptable pour le paiement = 14 jours (sur 10 réglementaires)

- **le SIDEGAV** (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie Électrique et de Gaz dans l'arrondissement de Valenciennes)

Monsieur Ahmed Rahem, vice-président du SIDEGAV a présenté au conseil municipal la synthèse ci-après du rapport d'activité de l'exercice 2015 relatif à la distribution de l'énergie électrique sur le territoire du syndicat.

Le SIDEGAV (syndicat intercommunal de distribution d'énergie électrique et de gaz dans l'arrondissement de Valenciennes) compte 82 communes donc 2 AGGLO (CAVM et CAPH) soit environ 350 000 habitants.

Le SIDEGAV compte 169 560 points de livraison en 2015 (clients) pour 168 221 en 2014 soit plus 749 clients (0,44 %) dont 134 242 en TRV (tarifs réglementés de vente) ; en baisse de 4,6 % pour un total de consommation vendue de 1 548 737 131 KWh : en hausse de 3,2% et une recette d'acheminement de 54 807 886 € : en hausse de 1,8%.

Le tarif de l'électricité en 2015 est composé de :

La CSPE (contribution aux charges de service public de l'électricité).

Elle sert à compenser les charges liées aux missions de service public à charge de certains fournisseurs d'électricité, notamment les obligations d'achat liées au soutien au développement des énergies renouvelables et le tarif de première nécessité.

Elle passe de 16,5 €/MWh à 19,5 €/MWh en 2015, soit une hausse de 18,18 % et passera à 22,50 € du MWh en 2016 soit 0,02250 €/KWh

TURPE 4 (tarif d'utilisation réseau public d'électricité) + 0,4 % au 1er août 2015.

Le TRV (tarif réglementé de vente) augmente de 2,5 % HT pour les clients particuliers tarif bleu (134 242 clients). Cela donne une augmentation de 1,9 % TTC sur la facture finale.

La TCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) directement réglée aux communes de plus de 2000 habitants : pour Aulnoy en 2015 elle représente 92 926 €, elle est fixée à 0,00919 €/KWh en 2015 contre 0,00916 €/KWh en 2014.

La RODP (redevance d'occupation du domaine public) payée directement aux communes : taxe sur les pylônes électriques : 8 792 € en 2015 pour Aulnoy.

La CTA (contribution tarifaire d'acheminement) votée en 2004 et mise en place en 2005, collectée par tous les fournisseurs et reversée au bénéfice de la caisse nationale de retraite des industries électriques et gazières (CNIEG) passera à 27,04 % en 2016.

Le compte de résultat 2015 du SIDEGAV :

Section de fonctionnement

Dépenses :	1. 304 444 €
Recettes :	1. 635 024 €

Section d'investissement

Dépenses :	1. 008 823 €
Recettes :	792 317 €

En 2015 le SIDEGAV et le concessionnaire ERDF ont signé l'accord 3 qui fixe le montant de la participation ERDF au titre de l'article 8 du cahier des charges à 220 000 € en 2015 pour des travaux d'enfouissement des réseaux ou de mise en façade. Pour rappel une commune peut prétendre à un remboursement de 40% des travaux plafonné à 150 000 € soit 60 000 € maximum, les études étant prises en charge à 100% par le bureau d'études du SIDEGAV. (bureau d'études AXIOM).

La redevance R1 est fixée à 138 539 € (+ 1,1%). Cette redevance est réservée uniquement et dans son intégralité au remboursement de fonctionnement au syndicat, des frais engagés pour exercer son pouvoir et contrôle auprès du concessionnaire.

La redevance R2 est fixée à 412 516 (- 2,1 %), reversée dans son intégralité aux communes pour les travaux d'esthétisme des réseaux effectués facturés et payés en N - 2. C'est la contrepartie financière des dépenses effectuées par les 82 communes sur les réseaux de distribution d'énergie et d'éclairage public.

Le TPN (tarif de première nécessité) : les actions en faveur des clients démunis : en 2015 EDF en a accordé 20 686 soit + 5,4% (12,20 % des clients du SIDEGAV 169 560 clients). Depuis 2013 ce sont les organismes sociaux qui sont tenus de transmettre obligatoirement et automatiquement les clients éligibles.

Le FSL (fonds de solidarité pour le logement) 1 490 000 € versés en 2015 par ERDF au département, destinés à accompagner les clients en difficulté ou en

situation de précarité énergétique. En cas d'impayés de factures, la saisine du FSL a pour effet de suspendre la procédure d'impayé et donc la coupure. Entre le 1er novembre et le 31 mars : pas de coupure possible avec obligation depuis le décret du 17 mars 2014 de reconnecter les clients coupés pendant cette période. 4 934 demandes de coupure en 2015 (- 12,6%) par rapport à 2014.

Seules 1 265 demandes ont été prises en compte et 458 ont vu une simple réduction de la puissance du compteur sur la concession pendant la période hivernale . Depuis le décret du 17 mars 2014 suppression des frais facturés par les fournisseurs d'énergie en cas de rejet de paiement pour les clients bénéficiant des tarifs sociaux (TPN).

En 2015: 680 compteurs Linky ont été posés sur la concession.

Production photovoltaïque de la salle Félicien Joly: 80 751 KWh du 13 janvier 2012 au 12 janvier 2016 pour 24 614 €. Prix de rachat au 1er janvier 2016 : 0,30594 €.

- **le SITURV** (Syndicat intercommunal des transports urbains du Valenciennois)

Madame Anne Gozé, déléguée de Valenciennes métropole au sein du SITURV a présenté une synthèse des activités de l'année 2015 du SITUV.

Présentation

Le SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion SIPES - SITURV depuis le 1er juin 2014.

Ses compétences sont les suivantes :

- l'étude, l'organisation, l'exploitation des transports urbains,
- la réalisation des infrastructures nécessaires aux transports collectifs correspondants,
- l'approbation, le suivi, la participation à la mise en œuvre et la révision des dispositions du plan de déplacements urbains, PDU
- l'approbation, le suivi, la modification et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, (SCOT).

23 délégués titulaires et 12 délégués suppléants pour chaque intercommunalité. Ils ont également réparti également entre les membres, la contribution au financement du Syndicat Mixte.

Le comité syndical

En 2015, le Comité s'est réuni à six reprises et a procédé à l'examen de 53 délibérations.

Les données financières

Le budget 2015 du Syndicat a été voté le 15 avril 2015 et a fait l'objet d'une décision budgétaire modificative adoptée le 16 décembre 2015.

L'excédent budgétaire (opérations réelles) au titre de l'année 2015 peut être synthétisées comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :	82 833 086,90 €
Recettes de Fonctionnement :	92 259 371,35 €
Dépenses d'investissement :	28 136 739,09 €
Recettes d'investissement :	44 118 553,44 €

L'ensemble des dépenses et recettes a été exécuté à plus de 99%.

Transport des lycéens : 7,08 %

Contribution aux charges du délégataires : 88,76 %

Etat de la dette au 31 décembre 2015

Fin 2015, l'encours de dette atteint 158,5 M €.

Projections budgétaires

Dépenses de fonctionnement :

Contribution DSP :	40. 423 287 €
Transports scolaires :	4. 150 000 €
Convention SNCF transports lycéens :	50 000 €

Recettes de fonctionnement :

Participation des membres SITURV :	12. 000 000 €
Scolaire CD Nord - DFG :	20. 356 747 €
Scolaire CR HdF :	1. 170 000 €

La procédure de Délégation de Service Public

L'enchaînement des référés précontractuels déposés par le groupement VECTALIA TMB par KEOLIS Délégation de Service Public (DSP) avaient empêché la signature de la convention de délégation de service public qui devait commencer le 1er janvier 2015. Pour trouver une solution en urgence et compte tenu du départ de Veolia-Transdev, l'ancien exploitant, un marché négocié de trois mois a été exécuté avec RAPTDEV à partir du 1er janvier 2015.

Le Comité Syndical a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le principe de la délégation de la gestion du réseau de transport urbain du Valenciennois,
- de lancer la procédure de la délégation de service public pour les années 2016 à 2022 aux fins de désignation de délégataire.

Trois candidatures réceptionnées :

- Société KEOLIS,
- Société RATP DEVELOPPEMENT,
- Groupement VECTALIA-TMB.

La Société RATP DEVELOPPEMENT, seule à avoir déposé son dossier à été retenue.

- Une réponse de base, correspondant à l'offre du réseau mis en place à l'occasion de la mise en service de la deuxième ligne de tramway,
- Une réponse présentant un réseau optimisé par le candidat, soit une contribution annuelle du SITURV limitée à 35 millions d'euros (valeur 2015) à un horizon le plus rapproché possible.

En outre présenter à trois options :

- Option 1 : évolution du système billettique,
- Option 2 : réalisation des opérations de grande révision du tramway,

- Option 3 : renouvellement du parc de matériel.

La convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la Région de Valenciennes a été signée entre le SITURV et la société RATP DEVELOPPEMENT le 17 décembre 2015 et rendue exécutoire le 21 décembre 2015 entre les deux conventions provisoires.

Les travaux et réalisations

La ligne T2

Des interventions en dehors de la voie tramway ont été effectuées.
Finaliser les aménagements, les travaux d'effacement des réseaux.
Des travaux d'accès de voirie

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une zone de retournement à la station Vosges

Afin d'optimiser l'organisation de la desserte tramway du réseau et faisant suite à la mise en place de la seconde ligne, l'implantation d'une zone de retournement tramway est envisagée. L'emplacement de cette zone est prévu à proximité de la station Vosges, site initialement configuré pour l'implantation de ce type d'infrastructure. L'aménagement consiste en la mise en place d'une zone de manœuvre en voie centrale visant à permettre le stationnement de deux rames en attente entre les intersections de la rue des Alpes et de la rue de la Savoie, permettant de ce fait le retournement des rames après le tronç commun, en utilisant les emprises existantes.

Les installations générales

Des travaux de remise en état des installations ont été réalisés suite au départ de l'exploitant précédent.

Le service public

RATP DEV a exploité le réseau du Valenciennois à partir du 1er janvier 2015. L'année 2015 a connu une augmentation du nombre de kilomètres effectués par le tramway, les bus affrétés et par les services Sésame, tandis que les kilomètres bus réalisés en propre ont diminué. Le nombre de voyages commerciaux a diminué de 5% par rapport à 2014.

Le fonctionnement du réseau

Rien concernant Aulnoy (St Amand, Condé)

La tarification

Les titres de transports

L'année 2015 a connu une légère évolution de la gamme tarifaire.

Abonnements "Pass Lib" et "Pass Lib +" deviennent "Elit" et "Elit +".
"Pass Jeune" et "Pass Jeune Boursier" : "Elit Jeune" et "Elit Jeune Boursier".

La durée de validité des titres unitaires a également été revue. Elle est passée de 75 à 60 minutes à partir de septembre 2015.

Les amendes

Plusieurs paliers de 5 € à 50 €.

Le transport à la demande

Le fonctionnement

En complément des lignes régulières, existe le service de transport à la demande Taxival. Il a pour objectif principal de proposer une desserte des zones peu denses du Valenciennois.

Ce service fonctionne de 6h30 à 20h30 du lundi au samedi et est accessible avec tous les tickets (1 à 10 voyages) et les abonnements Transvilles (sauf Arc-en-ciel et Booster) et avec le titre Transval Journée. Les tickets Transval Journée sont aussi en vente à bord des véhicules.

Taxival Sud

Le TAXIVAL Sud dessert les communes d'Artres, Famars, Monchaux-sur-Ecaillon, Quérénaing et Verchain-Maugré.

Dans la zone TAXIVAL Sud, les usagers peuvent se déplacer :

- soit entre 2 arrêts situés dans la zone
- Soit entre 1 arrêt situé dans la zone et la station de tramway « Famars Université »

Le service SESAME

Pour qui ?

Sésame s'adresse aux personnes présentant des handicaps moteurs ou visuels permanents ou temporaires, ne leur permettant pas d'utiliser le réseau Transvilles. La Commission Personnes à Mobilité Réduite du SITURV accrédite les droits et fait procéder, si besoin, à un examen complémentaire par un médecin assermenté.

Le transport est assuré par des minibus spécialement aménagés pour favoriser l'accès des fauteuils roulants ou par des taxis affrétés par nos services. La prise en charge s'effectue à la porte du domicile, et l'arrêt à la destination demandée.

Entièrement au service des voyageurs lors de leurs déplacements, le conducteur aide à la montée et à la descente du véhicule.

Le service Sésame fonctionne du lundi au samedi de 6h à 21h sur l'ensemble du réseau.

Ayants droit

En 2015 : 986

La sécurité autour du tramway et du bus

Les aménagements pour renforcer la sécurité

Les problèmes rencontrés sur les voies du tramway et également le matériel roulant.

Pour l'année 2015, les aménagements autour des lignes du tramway ont été décidés ou validés :

- Une nouvelle version du dossier a été déposée au service de l'Etat pour la modification du carrefour de l'Europe à Bruay-sur-l'Escaut.

Les aménagements réalisés en 2015 sont :

- La modification du carrefour Faubourg de Paris à Valenciennes où des feux FLIP-FLOP ont été installés.
- L'installation de poteaux fusibles sur l'ensemble de la ligne T1.

Le suivi de la sécurité

Réunions de sécurité organisées par Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-préfet de Valenciennes, afin d'intervenir sur les accidents du tramway et le comportement des voyageurs dans les bus et les tramways, mais également pour évoquer les différentes problématiques de sécurité touchant de près ou de loin les transports en commun.

- Mouvement de foule lors d'un match à risque.
- Violente agression d'un agent de la SNCF.
- Sécurité publique aux abords des collèges de l'arrondissement.
- Insécurité dans le secteur de la rue de la Vieille Poissonnerie à Valenciennes.
- Incidents à proximité de l'arrêt « Hôtel de Ville ».

LE SCOT DU VALENCIENNOIS

Depuis le 1er juin 2014, le syndicat mixte du SITURV assure l'approbation, le suivi, la modification et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale. Le SCoT a une durée de vie légale : 6 ans.

Les objectifs et orientations « phares » du SCoT :

- **Maîtriser l'étalement urbain et structurer le développement urbain**
- **Promouvoir un nouveau mode d'urbanisation**
- **Lier urbanisme et transports**
- **Intensifier le développement urbain dans les DIVAT (Disques de**
- **Valorisation des Axes de Transport en commun)**
- **Renforcer l'attractivité économique**
- **Equilibrer et dynamiser l'armature commerciale.**

La vocation principale du syndicat mixte est de suivre la mise en oeuvre du SCoT. L'année 2015 a été consacrée à cela. Accompagner et conseiller les élus lors de l'élaboration des projets et des documents d'urbanisme, étape essentielle à une mise en oeuvre réussie : modifications du PLU

- participation élaboration PLUI avec 2 agglos.

Le SITURV est également sollicité pour rendre un avis sur les Permis de Construire et Permis d'Aménager pour les opérations de plus de 5000m² de surface plancher.

Communiquer, informer, sensibiliser sur les enjeux, les orientations et les actions à conduire pour garantir un aménagement durable du territoire.

Evaluer et observer

- analyse des résultats de son application au plus tard dans un délai de 6 ans après son approbation
- définir des indicateurs d'évolution du territoire et d'enrichir des bases de données par l'intermédiaire du SIG.

Articuler le SCoT avec les autres démarches de projet

En 2015, le SITURV est représenté et/ou associé au titre du syndicat porteur du SCoT :

- Aux démarches de projets et au suivi des procédures des documents d'urbanisme des territoires voisins.
- Aux études menées par la Mission Bassin Minier : l'étude pour la qualification et la protection des paysages miniers remarquables – rapport final novembre 2015
- Aux actions menées par les agglomérations de la Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole
- Aux réflexions d'aménagement du territoire à grande échelle :

- **Le Plan de Prévention des Risques**

- **Le Plan de gestion du risque**

- **Les Stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRi) portée par la DREAL**

- **Aux travaux et échanges nationaux sur les réflexions concourant au développement durable du territoire**

Faire évoluer le SCoT

- Volonté de maintenir cette surface en réserve foncière à vocation économique dans le périmètre de la zone d'activités des Dix-Muids à Marly

Les CDAC

- Pour chaque demande de création, ou d'extension de commerce supérieur à 1000m² de surface de vente, le SITURV est représenté au sein de la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial).

Sur l'année 2015

Marly : demande d'extension du magasin «Carrefour Market » et Drive – accord tacite de la CDAC

Les recours à l'encontre du SCoT

Plusieurs recours ont été déposés à l'encontre du SCoT durant la période de deux mois à l'issue de l'approbation du SCoT. Le 20 janvier 2015, une ordonnance du juge statue les contentieux au fond sur un non lieu.

LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est un document officiel qui définit pour 10 ans l'organisation des transports des personnes et des marchandises, de la circulation et du stationnement pour les 81 communes du périmètre de transport urbain du SITURV.

Les objectifs d'évolution des parts modales sont les suivants :

2011 -----> 2023		
voiture	65	58 %
TC	7	9
Marche	24	27
Vélo stabilité	2	

lancer une étude sur les P+R du SITURV, une étude sur un nouveau plan vélo et un point sur les différentes stratégies liées à l'électro mobilité/auto partage/covoiturage.

L'étude sur les P+R

Phase (1) Etat des lieux juillet 2015

L'étude sur la faisabilité d'un TCSP entre Valenciennes et Petite-Forêt passant par l'Hôpital

Le premier PDU s'est focalisé sur la mise en œuvre du tramway (lignes T1 et T2). Un des objectifs de ce PDU est d'améliorer la rapidité de certaines lignes de bus, notamment pour la desserte de certains pôles primordiaux pour l'agglomération tels que l'hôpital ou la zone d'activités économiques de Petite Forêt. Le SITURV a lancé au cours de l'année 2015 une étude d'opportunité et de faisabilité.

Le Schéma Directeur Cyclable

L'Association Droit au Vélo (ADAV) a été missionné par le Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports (SMIRT) pour réaliser une cartographie interactive des aménagements cyclables existants. Grâce à ces informations, le SITURV a donc décidé de reprendre ces éléments pour initialiser un nouveau plan vélo.

Le Schéma Directeur d'Accessibilité

Le Schéma Directeur d'Accessibilité du réseau de transport urbain du SITURV répond à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, fixe la programmation de la mise en accessibilité des services de transport et définit les modalités de l'accessibilité. Au 31 Décembre 2015, 326 points d'arrêts sont accessibles aux normes PMR soit 21% de l'ensemble des arrêts du réseau.

4.1.) Eco-quartier - Conséquence du rachat de la concession d'aménagement à Territoires 62 - Protocole de liquidation

* Par délibération du 23 juin 2016, le conseil municipal a décidé le rachat de la concession d'aménagement des Hauts d'Aulnoy confiée à la SEM Territoires 62.

* Par délibération du 17 novembre 2016, le conseil municipal a adopté le bilan de clôture du contrat de concession arrêté à la date du 27 juin 2016, date de notification du rachat à Territoires 62.

En séance du 6 décembre 2016, la commission des Finances a examiné le protocole de liquidation arrêtant les conditions juridiques et financières du rachat de la concession. Le document avait fait l'objet d'une lecture préalable de notre conseil juridique et du comptable public.

En conséquence, après avis favorable de la commission, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- **d'adopter** les termes du protocole de liquidation,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à le signer,
- **d'adopter** le bilan de sortie de Territoires 62 et son intégration dans les comptes de la commune tel que présenté par Monsieur le comptable public,
- **d'adopter** les mouvements d'écritures comptables nécessaires au rachat des terrains par la commune (compte 2111) et à l'inscription de l'excédent à revenir à la commune (compte 7788) suivant l'annexe ci-jointe.

Par compensation entre comptes de tiers, la SEM Territoires 62 percevra **193 565,64 €** en application de l'article 5.2. du protocole de liquidation.

Opérations budgétaires

1) Délibération Budgétaire Modificative n°3

Section de fonctionnement

Recettes

74832 Attribution du Fonds départemental de T.P.	121 968,00 €
7788 Résultat excédentaire Bilan rachat de concession T62	274 334,54 €

TOTAL : **396 302,54 €**

Dépenses

023 - Virement à la section d'investissement	396 302,54 €
--	---------------------

Section d'investissement

Recettes

021 Virement de la section de fonctionnement	396 302,54 €
--	---------------------

Dépenses

Op 205 - Opération Greffe	
2111 Terrains nus	+ 396 302,54 €

2) Virements de crédits

Section d'investissement

Opération 223 - Réserve foncière **- 100 000,00 €**

Art 2115 Terrains bâtis

Opération 205 - Opération greffe

Art 2111 Terrains nus **+ 100 000,00 €**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les avenants de transfert avec les cocontractants de Territoires 62 tels que précisés à l'article 6.2.2. :

- Marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement conjoint Jean-Luc COLLET, architecte urbaniste et mandataire du groupement avec Christiane DELVAUX paysagiste et le cabinet BETA, bureau d'études :

118 626,00 € H.T.

- lettre de commande du 2 juillet 2012 APAVE Nord-Ouest
4.465,05 € H.T.
- lettre de commande du 18 mars 2013 EPURE
650,00 € H.T.
- lettre de commande du 12 juin 2015 EPURE
4 700,00 € H.T.

(*) il est à noter qu'après vérification, Territoires 62 nous a fait savoir qu'il n'y avait plus de dépenses à solder pour un total de 9 027,45 € H.T. auprès de :

- France Télécom pour 1 213,02 € H.T.
- CORE-ELEC pour 2 033,34 € H.T.
- CEF Plomberie pour 1 468,09 € H.T.
- VERDI pour 4 313,00 € H.T.

4.2.) Tarifs - Allocations -Redevances - Revalorisation pour l'année 2017

Aucun indice des prix des dépenses Communales récent n'ayant été publié, il est proposé de s'appuyer sur l'inflation des 12 derniers mois pour revaloriser les tarifs 2017. La commission des finances lors de sa réunion du 6 décembre a proposé :

- de retenir l'indice de 0,4% comme base pour le calcul de l'augmentation des tarifs pour les Aulnésiens en précisant que ces tarifs sont **arrondis à l'entier ou au demi Euro le plus proche**.
- de majorer de 5% assortis des mêmes arrondis les tarifs applicables aux extérieurs

En conséquence, le conseil municipal, , après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions (monsieur Philippe Perek, madame Noémie Dujardin) a décidé d'adopter les propositions de la commission des Finances.

TARIFS - ANNÉE 2017

Cimetière communal

1) Concessions :

Concessions	Pour mémoire délibération du conseil municipal du 15 décembre 2015 applicable au 1^{er} janvier 2016	Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017
- Cinquantenaire, le m ²	195,00 €	196,00 €
- Trentenaire, le m ² (y compris cavurne)	64,50 €	65,00 €
- Pour urne cinéraire en columbarium (comprenant les frais de mise en case de la première urne) 15 ans	523,50 €	525,50 €

2) Redevances sur budget M4

Propositions de redevances	Pour mémoire délibération du conseil municipal du 15 décembre 2015 applicable au 1^{er} janvier 2016	Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017
<u>Inhumations et exhumations :</u>		
Ouverture de caveau pour inhumation ou exhumation d'un corps du caveau de famille ou de caveau provisoire	52,00 €	52.50€
Creusement de fosse pour inhumation ou exhumation (2mx1m)	28,00 €	28,50 €
Ouverture d'une case de columbarium	27,00€	27,50 €
Creusement de fosse pour mise en terre ou sortie de terre d'une urne	16,50 €	17,00 €
Ouverture de caveau pour dépôt d'une urne	52,00 €	52.50 €
Scellement d'urne	38,50 €	39,00 €
Exhumation d'une urne	20,00 €	20,50 €
Achat de plaque pour livre du souvenir	49,00 €	49,50 €
<u>Droits d'exhumation de corps :</u>		
- du caveau provisoire, par corps	58,00 €	58,50 €
- d'un caveau de famille, par corps	116,00 €	116,50 €
- de pleine terre, par corps	151,00 €	152,00 €
<u>Droits de réunion de corps :</u>		
- Mise en bière des restes d'un corps non compris la fourniture d'un nouveau cercueil ou d'une boîte à ossements	80,00 €	80,50 €
<u>Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir :</u>		
- Aulnésiens	16,50 €	17,00
- Extérieurs	20,00 €	21,50

Salle de l'Union

	Pour mémoire délibération du conseil municipal du 15 décembre 2015 applicable au 1 ^{er} janvier 2016		Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2017	
	TARIFS AULNESIENS	TARIFS EXTERIEURS	TARIFS AULNESIENS	TARIFS EXTERIEURS
Particuliers - Pour 1 jour sans utilisation de la cuisine	158 €	435 €	159 €	458 €
Particuliers - Pour 2 jours sans utilisation de la cuisine	229 €	628 €	230	659,50 €
Particuliers - Pour 1 jour avec utilisation de la cuisine	260 €	744 €	261 €	781,50 €
Pour les associations : 1 fois par an / 1 jour avec cuisine	171,50 €	801 €	172 €	841 €
Au delà (à partir de la 2 ^{ème} demande : 1 jour avec cuisine)	188,50 €	801 €	189 €	841 €
Pour 2 jours avec utilisation de la cuisine	370 €	1522 €	371,50 €	1598 €
Vin d'honneur	108 €	330 €	108,50 €	346,50
Associations - Bal, soirée disco ou karaoké Sans cuisine	158 €	/	159 €	/
Exposition, concours belote,... pour un jour	108 €	/	108,50 €	/
Utilisation des cuisines pour la préparation la veille (14h/18h) Hors utilisation du matériel de cuisson	48,50 €	94,50 €	49 €	99,50 €
Utilisation des cuisines pour la préparation la veille (14h/18h) avec utilisation du matériel de cuisson	80 €	103 €	80,50 €	108,50 €
Utilisation 2 h suite funérailles du lundi au vendredi	/	/	50,50 €	/

Allocations

Noces d'or, de diamant, de palissandre, de platine

	Pour mémoire délibération du conseil municipal du 15 décembre 2015 applicable au 1 ^{er} janvier 2016	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2017
Noces d'or	150 €	150 €
Noces de diamant	220 €	220 €
Noces de palissandre	240 €	240 €
Noces de platine	275 €	275 €

4.3.1.Revalorisation des tarifs pour l'année 2017 - Médiathèque François Rabelais

La commission des Finances au cours de sa réunion du 6 décembre 2016 a proposé :

- la majoration des tarifs inhérents à la médiathèque François Rabelais et relatifs aux nouveaux abonnés ou aux renouvellements annuels de l'abonnement :

Tarifs en vigueur par délibération du 15 décembre 2015		Tarifs applicables au 1er janvier 2017	
Aulnésiens + 14 ans	5,25 €	Aulnésiens + 14 ans	5,50 €
Extérieur sans condition d'âge	11,70 €	Extérieur sans condition d'âge	12,50 €

- la revalorisation des tarifs de remboursement en cas de perte ou de détérioration de la carte de lecteur et de documents

Tarifs en vigueur		Tarifs applicables au 1er janvier 2017	
Albums	13,80 €	Albums	13,90 €
Romans jeunesse	8,80 €	Romans jeunesse	8,90 €
Romans adultes	26,10 €	Romans adultes	26,20 €
CD	21,00 €	CD	21,10 €
BD	14,90 €	BD	15,00 €
Documentaires	20,50 €	Documentaires	20,60 €
DVD	52,70 €	DVD	52,90 €
Carte de lecteur	2 €	Carte de lecteur	2 € (inchangé)

En conséquence, le conseil municipal, , après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions (monsieur Philippe Perek, madame Noémie Dujardin) a décidé d'adopter les propositions de la commission des Finances.

4.3.2.) Revalorisation des tarifs pour l'année 2017 - Cyberbase

La commission des finances lors de sa réunion du 6 décembre 2016 a souhaité revaloriser à compter de janvier 2017, les tarifs afférents à la cyberbase de la manière ci-après. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions (monsieur Philippe Perek, madame Noémie Dujardin) a décidé de suivre l'avis de la commission des Finances et d'adopter les tarifs ci-dessous :

	Tarifs en vigueur Au 1er janvier 2016	tarifs à partir du 1 ^{er} janvier 2017
Aulnésiens de plus de 25 ans	10,90 €	11 €
Etudiants et Aulnésiens de moins de 25 ans	5,40 €	5,50 €
Demandeurs d'emploi Bénéficiaires du RSA	1,20 €	1,30 €
Extérieurs	23 €	24,50 €

4.4.) Redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2017

Par délibération du 15 décembre 2015, le conseil municipal a revalorisé les redevances d'occupation du domaine public instaurées en séance du 10 novembre 2008, conformément aux articles L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Suivant l'avis du 6 décembre 2016 de la commission des Finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions (monsieur Philippe Perek, madame Noémie Dujardin) a décidé des majorations suivantes pour l'année 2017 :

Nature d'occupation	Pour mémoire Tarifs 2016	Propositions Tarifs pour 2017
Forfait journalier (occasionnel)	19,50 €	19,60 €
Forfait mensuel Occupation les week-ends exclusivement	119 €	119,50 €

4.5.) Convention avec C2Ri pour le recyclage du papier pour l'année 2017

La convention avec l'association Le Maillon C2Ri basée à Anzin arrive à terme au 31 janvier 2017. Cette convention a pour objet la collecte, le tri et l'envoi en filière de recyclage du papier généré par les services administratifs de la commune.

Il est rappelé que cette association possède une vocation sociale qui a pour objectifs :

- la création d'emplois à durée indéterminée,
- une nouvelle vision de la problématique déchets en identifiant le réemploi comme filière à part entière
- le respect d'une logique de développement local et durable
- l'aide aux personnes en difficulté (demandeurs d'emploi, personnes handicapées).

Le coût s'élèvera à **70,00 €** par enlèvement pour 2017 contre 69 € en 2016. Pour information, il est précisé qu'aucune collecte n'a été effectuée au cours de l'année 2016.

Suivant l'avis du 6 décembre 2016 de la commission des Finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- a émis un avis favorable au renouvellement de la convention pour l'année 2017.
- a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à la signer au coût susvisé.

Les crédits seront repris au Budget Primitif de l'exercice 2017 – Article 6042 : Prestations de service – Fonction 0 : services généraux des Administrations.

4.6.) Formation PSC1 (Prévention et Secours Civique Niveau 1)

Suivant la proposition du 5 décembre 2016 de la commission jeunesse, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé la mise en place avec un organisme agréé : la protection civile de Beuvrages d'une formation PSC 1 (prévention et secours civiques niveau 1) pour un groupe de 10 volontaires pendant les vacances de Noël 2016, en direction de jeunes animateurs des différents accueils

de loisirs de la commune (Maison de la Jeunesse, Quartier Libre, Quartier Libre du Mercredi, CDL, accueil périscolaire, pause méridienne).

Cette formation est co-financée par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse.

Le coût de formation est de 65,00 € par personne avec une prise en charge par la commune à raison de 50 %, le reste étant à la charge des animateurs.

La formation se déroulera à la Maison de la Solidarité le vendredi 30 décembre 2016.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2016 – Article 6184 – Versement à des organismes de formation.

4.7.) Achat de fournitures de bureau - Groupement de commandes avec Valenciennes Métropole

Par délibération du 24 septembre 2015, le conseil municipal a autorisé la constitution d'un groupement de commandes entre les villes de Valenciennes, Aulnoy-lez-Valenciennes, Bruay-sur-Escaut, Quiévrechain et Saint-Saulve en vue de la passation des marchés de fournitures de bureau, d'enveloppes et de papiers. Dans le cadre du schéma de mutualisation de Valenciennes Métropole, l'axe 15 « Mettre en œuvre des groupements de commande » prévoit la constitution de marchés mutualisés entre communes ou entre communes et Communauté d'Agglomération. Suite aux réponses au questionnaire transmis aux maires des 35 communes, une priorisation des groupements de commandes a pu être effectuée par le groupe de travail des techniciens des communes et de Valenciennes Métropole.

Aussi, le groupement de commandes de fournitures de bureau sera le premier mis en œuvre.

18 communes et la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole souhaitent adhérer à ce groupement : Anzin, Aubry-du-Hainaut, Aulnoy-lez-Valenciennes, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Famars, Hergnies, Onnaing, Préseau, Prouvy, Quiévrechain, Saint-Aybert, Saint-Saulve, Saultain, Thivencelle, Valenciennes et Vicq.

Celles-ci se rejoignent autour d'objectifs communs étant la rationalisation de l'achat public et une qualité optimale des prestations. Le marché serait effectif à la fin du 1^{er} trimestre 2017.

Aussi, il est nécessaire d'approuver la convention constitutive du groupement. Celle-ci permet de préciser la constitution du groupement de commandes sur le fondement des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics et de définir les modalités de fonctionnement de celui-ci. Le groupement de commandes n'étant là que pour la passation de l'accord-cadre et pour le choix du prestataire commun à tous ses membres, chaque membre du groupement s'engage à gérer l'exécution de son marché (commande, livraison, paiement...). Aussi, il y aura autant de date de notification et de marchés que de membres. Le groupement de commande sera permanent de par la récurrence des besoins de fournitures de bureau. En revanche, chacun des membres a la faculté de se retirer de ce groupement à la fin de chaque marché passé par ledit groupement.

Sur ces bases, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- De constituer un groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de bureau (papiers, enveloppes, petites fournitures de bureau)
- D'approuver la convention constitutive du groupement,

- D'approuver la création, conformément à l'article L1414-3 du CGCT, d'une CAO ad hoc et de désigner celle-ci compétente pour attribuer les marchés du groupement,
- D'autoriser Monsieur Laurent DEPAGNE, Maire de la ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes à signer le marché ou l'accord-cadre correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant conformément aux dispositions de la convention constitutive.

Ont été élus par 27 voix :

Monsieur Ahmed RAHEM comme membre titulaire de la CAO ad hoc ;

Monsieur Jean-Pierre FLORENT comme membre suppléant de la CAO ad hoc.

4.8.) Mission d'archivage - Traitement des années 2015 et 2016

Afin de permettre une meilleure organisation du service des archives et dans le respect des conditions de conservation des documents, la Ville travaille depuis 2005 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Nord qui nous met à disposition une archiviste.

Par délibération du 26 février 2015, le conseil municipal a signé avec le Centre de Gestion une nouvelle convention de trois ans, valable jusqu'en février 2018.

Cette convention comprenait le traitement des archives des années 2013 et 2014 pour un montant de 3 600 € TTC correspondant à 100 heures de travail (72 heures de traitement et 28 heures de temps administratif).

Le Centre de Gestion nous a adressé une proposition de maintenance pour les années 2015 et 2016 pour un coût de 3 600 € TTC, ainsi décomposée :

- prise en charge des versements en attente
- sélection des documents éliminables à terme
- organisation de la destruction en collaboration avec les services internes
- refoulement des boîtes, réorganisation des espaces d'archivage et contrôles des conditions de conservation
- sensibilisation succincte des services à la préparation des versements
- accompagnement tout au long de l'année du correspondant Archives dans sa gestion au quotidien

8 jours de 9 heures soit : 72 heures

A l'intervention sur site, il convient d'ajouter un temps de rédaction et d'élaboration des outils de gestion estimé à :

- rédaction du bordereau d'élimination
- mise à jour du répertoire
- validation des diverses procédures auprès des Archives départementales

3 jours de 8 heures soit : 24 heures

En parallèle à la mission d'archivage, il convient d'ajouter un temps administratif estimé à :

1/2 journée soit : 4 heures

Le total estimatif de la mission se décompose comme suit :

Coût unité :	36 € par heure
Temps traitement (y compris déplacement) : 96 h :	3.456 €
Temps administratif : 4 h :	144 €
TOTAL :	3.600 €

Il est précisé que la facturation finale sera établie sur la base du coût réel et que le tarif horaire pourra être réévalué par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion avant ou en cours d'intervention.

En conséquence, suivant l'avis favorable en date du 6 décembre de la commission des Finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion, la nouvelle proposition de maintenance archives correspondant à cette nouvelle mission. Les crédits seront inscrits à l'article 62878 du Budget Primitif de l'exercice 2017 : Remboursements de frais à d'autres organismes - Fonction 0.

4.9.) Admission en non valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Trésorier de Marly nous a fait parvenir un état de recettes qui ne pourront être encaissées. Il s'agit d'impayés d'un montant global de 1.395,40 €.

Ces 9 créances concernent des impayés de restauration scolaire et de non-restitution d'ouvrages de la médiathèque. Les procédures de recouvrement forcé engagées par la trésorerie ont été menées jusqu'à terme mais se sont heurtées à des situations de surendettement ou d'impossibilité de recouvrement. En conséquence, suivant l'avis du 6 décembre 2016 de la commission de Finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé l'admission en non-valeur de ces recettes.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2016 - Article 6541 - Créances admises en non-valeur

4.10.) Séjour ski pour adolescents pour 2017 - Proposition de tarifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- selon la proposition en date du 5 décembre 2016 de la commission jeunesse, d'organiser un séjour ski pour 15 jeunes de 13 à 17 ans fréquentant la Maison de la Jeunesse, du 18 au 25 février 2017 à Albiez Montrond au sud de la Savoie.
- selon la proposition en date du 6 décembre 2016 de la commission des Finances d'adopter les tarifs détaillés dans le tableau ci-joint

En fonction des critères déjà retenus, ils s'échelonnent en fonction des quotients familiaux selon un pourcentage variant de 20 à 40 % du prix du séjour pour les Aulnésiens et s'élèvent au prix coûtant pour les extérieurs.

Objectifs du séjour :

- permettre aux jeunes d'accéder à des séjours de vacances de qualité,
- être capable pour chaque jeune de vivre les attitudes et comportements propices à la vie en collectivité,
- être capable de vivre ce projet de loisirs sportifs et culturels en tant qu'acteur de son projet.

Modalités :

- hébergement en pension complète en résidence, chambres de 4 à 5 lits,
- personnel d'encadrement,
- transport en car au départ de la commune,
- cours encadrés par l'Ecole de Ski Française

TARIFS POUR LE SEJOUR AU SKI VACANCES D'HIVER 2017 (ALBIEZ MONTROND - Savoie)

<u>Quotients</u>	<u>Aulnésien</u>	<u>Versements</u>		<u>Non Aulnésien</u>	<u>Versements</u>	
Q < 185,00€	143,00€ (20% du prix du séjour)	1 ^{er}	36,00€	715,00€	1 ^{er} versement	179,00€
		2 nd	36,00€			
		3 ^{ème}	36,00€			
		4 ^{ème}	35,00€			
185,01€ ≤ Q ≤ 295,00€	228,80€ (32% du prix du séjour)	1 ^{er}	57,00€		2 ^{ème} versement	179,00€
		2 nd	57,00€			
		3 ^{ème}	57,00€			
		4 ^{ème}	57,80€			
295,01€ ≤ Q ≤ 395,00€	243,10€ (34% du prix du séjour)	1 ^{er}	61,00€		3 ^{ème} versement	179,00€
		2 nd	61,00€			
		3 ^{ème}	61,00€			
		4 ^{ème}	60,10€			
395,01€ ≤ Q ≤ 490,00€	264,55€ (37% du prix du séjour)	1 ^{er}	66,00€		4 ^{ème} versement	178,00€
		2 nd	66,00€			
		3 ^{ème}	66,00€			
		4 ^{ème}	66,55€			
Q ≥ 490,01€	286,00€ (40% du prix du séjour)	1 ^{er}	71,50€			
		2 nd	71,50€			
		3 ^{ème}	71,50€			
		4 ^{ème}	71,50€			

Prix du séjour : **715,00€**

A ces tarifs s'ajoute l'adhésion annuelle à la Maison de la Jeunesse, soit 6,20€.

L'annulation se fait sans frais jusqu'à un mois avant le départ, ensuite sur présentation d'un certificat médical, sinon les frais avancés ne seront pas remboursés.

Le paiement peut s'effectuer en quatre fois aux dates suivantes :

- Décembre 2016 pour le premier versement
- Janvier 2017 pour le deuxième versement
- Février 2017 pour le troisième et quatrième versement (réduit si chantier jeune)

Les jeunes ont la possibilité de participer aux « chantiers jeunes » pour réduire le coût de leur voyage.

5) Convention avec la CAF relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements - Avenant

Le logement est au cœur des priorités de la commune et s'est traduit ces dernières années par la réalisation de programmes de logements neufs offerts aux habitants à la vente ou à la location.

La commune, et notamment le « Vieil Aulnoy » est dotée d'un parc de logements privés anciens et il nous importe de mettre en œuvre une politique permettant de nous garantir la mise sur le marché de la location privée, de logements confortables et décents aux loyers maîtrisés.

C'est à ce titre et afin d'accompagner les familles dans leur parcours résidentiel que la commune a souhaité instituer un partenariat avec la CAF du Nord dans le cadre de son dispositif de lutte contre l'indécence des logements.

Par délibération du 24 mai 2013, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la CAF du Nord les conventions réglant d'une part, les modalités de mise en place du dispositif de lutte contre l'indécence des logements et d'autre part, le financement qui en découlait.

Ces conventions modifiées par avenant signé le 28 septembre 2015 (délibération du 24 septembre 2015) sont arrivées à terme le 31 décembre 2015.

Entre-temps, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR, et son décret d'application 2015-191 du 18 février 2015 renforcent les prérogatives des caisses d'allocations familiales en la matière en créant un dispositif de conservation des aides au logement et en leur confiant la responsabilité d'habiliter les opérateurs de contrôle de la décence des logements.

Compte-tenu de l'impact de ces nouvelles dispositions réglementaires et des préconisations de la CNAF, la Caisse d'Allocations Familiales du Nord a décidé de modifier sa politique en matière de lutte contre la non-décence des logements afin de pouvoir répondre aux obligations légales de traitement des signalements de non décence ou de remise aux normes des logements, tout en préservant un travail de prévention ciblé et harmonisé.

Son offre de service se décline donc désormais selon deux axes suivants :

1 - une offre de service socle visant à faire procéder à un contrôle des logements pour lesquels il existe une suspicion de non-décence ou une demande de levée de consignation de l'aide au logement. Cette mission est désormais déléguée intégralement à un opérateur départemental unique depuis juillet 2016.

2 - une offre de service complémentaire à visée préventive, visant le repérage des logements non décents.

Cette offre s'appuie sur le partenariat avec les communes et les EPCI. Elle est désormais centrée sur un public cible (ménages bénéficiaires de l'Aide au Logement à caractère Familial (ALF) avec un quotient familial inférieur ou égal à 630 €) et déployée sur 102 communes prioritaires dans le cadre de la politique d'Action Sociale départementale.

Parallèlement, l'accompagnement déployé par les travailleurs sociaux de la CAF du Nord se poursuit en direction de ce public cible de familles allocataires en situation avérée de logement non décent.

Ces nouvelles dispositions impactent les conventions existantes ou ayant existé entre la Caisse d'Allocations Familiales et les collectivités territoriales dont notre commune.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales, un avenant reprenant les modifications explicitées ci-dessus, valable du

1er janvier au 31 décembre 2017 et étudié et approuvé par la commission de la cohésion sociale lors de sa réunion du 26 septembre 2016.

Il est précisé que la convention initiale prévoyait une aide de fonctionnement versée par la Caisse d'Allocations Familiales à la Ville sous forme de subvention dans le cadre des diagnostics logements réalisés par la Ville.

Il s'agissait de :

- 75 € par contrôle la première année de convention,
- 50 € la deuxième année,
- 25 € la troisième année.

La convention étant arrivée à terme, la Ville ne perçoit actuellement plus aucune subvention. Cependant devant l'importance de cet axe fondamental que représente la lutte pour des logements décentes, la Ville a décidé de continuer à se mobiliser pour assurer des contrôles.

6.1.) Aide à la formation pour cadres sportifs

Lors de sa réunion du 29 novembre 2016, le commission de la Politique sportive a étudié des demandes de subventions au titre de l'aide à la formation pour cadres sportifs et, selon ses critères d'usage, a émis des propositions soumises à l'approbation du conseil municipal.

❖ La G.E.M. :

- Formation animateur fédéral gym santé senior.

Coût : 378,00 €.

- Formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 le 5 octobre 2016.

Coût : 70,00 €.

Total : 448 €.

S'agissant d'une animatrice de l'association, la Commission propose une prise en charge à hauteur de 50 %, plafonnée à 200 €, soit : **200 €**.

❖ Le Volley-ball

- 2 formations d'éducateur école de volley 1^{er} niveau du 24 au 27 octobre 2016.

Coût : 120 € x 2 = 240 €

S'agissant de deux membres du club, la Commission propose une prise en charge à hauteur de 50 %, plafonnée à 200 € soit : **120 €**

❖ Le Basket-ball

- 2 Formations stage Région.

Coût unitaire : 500 €.

- Formation stage jeunes.

Coût : 200 €.

- Formation entraîneur les 19 et 20 novembre 2016, 7 janvier, 25 février, 25 mars et 9 avril 2017.

Coût : 200 €.

- Formation d'entraîneur les 22 octobre, 20 novembre 2016, 7 et 21 janvier et 26 mars 2017.

Coût : 250 €.

- Formation d'entraîneur les 23 octobre, 20 novembre, 19 et 20 décembre 2016, 7 janvier et 26 mars.

Coût : 250 €.

Total : 1 400 €

S'agissant de membres du club, la Commission propose une prise en charge à hauteur de 50 %, plafonnée à 200 € soit : **200 €**

❖ **La Gym Marly Aulnoy**

- 2 formations FSGT perfectionnement Petite enfance, enfance et adolescence en activités gymniques loisirs les 8 janvier, 5 février, 5 mars, 9 avril, 7 mai et 4 juin 2017.

Coût : 683.50 €.

S'agissant de deux animateurs de l'école municipale de gymnastique, la Commission propose une prise en charge à hauteur de 80 %, plafonnée à 200 €, soit : **200 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'émettre un avis favorable à l'ensemble des propositions de la commission de la politique sportive.

Les crédits seront prélevés au Budget Primitif de l'exercice 2016 sur la provision inscrite - Article 6574- Fonction 4.

6.2.) Course de la Rhôneelle 2017 - Renouvellement de la convention avec Vallée d'Auno en Fête

La prochaine course de la Rhôneelle aura lieu **le dimanche 9 avril 2017**.

A l'instar des années précédentes et sur proposition de la commission de la Politique Sportive, émise lors de sa réunion du 29 novembre 2016 le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association « Vallée d'Auno en Fête » visant à confier à celle-ci une partie de la préparation technique et administrative de la course,
- de maintenir au sein du comité de pilotage chargé de la préparation de l'organisation de cette course les membres titulaires de la Commission de la Politique Sportive :

Membres titulaires :

Monsieur José Martinez
Monsieur Patrick Henrard
Monsieur Jean-Claude Soyez
Monsieur Gérard Renard
Madame Frédérique Fontaine
Monsieur Emmanuel Petelot
Madame Elizabeth Coestier

7.1.) Conventions d'occupation de locaux municipaux à titre gracieux avec le CAPEP (comité d'action pour l'éducation permanente) pour un bureau de la maison de la solidarité)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé de renouveler la permanence d'occupation d'un bureau de la Maison de la Solidarité à titre gracieux avec le CAPEP (Comité d'Action Pour l'Education Permanente) d'Anzin.

Cette mise à disposition permet la tenue de permanences assurées par un psychologue et relatives à l'accompagnement individualisé de bénéficiaires du RSA dans différents thèmes de la vie quotidienne.

Ces permanences portent sur un accompagnement psychologique avec trois dimensions :

- lever les freins psychiques pour faciliter une insertion sociale ou professionnelle,
- accompagnement dans une période difficile (sevrage alcool,...),
- accompagnement en cas de deuil.

Elles se font sur rendez-vous préalable.

7.2.) Conventions d'occupation de locaux municipaux à titre gracieux avec l'APE de l'école élémentaire Emile Zola pour un local à l'école

L'association de parents d'élèves de l'école élémentaire Emile Zola utilise régulièrement une salle de l'école dans le cadre du fonctionnement de son association. Le conseil municipal, , après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'autoriser monsieur le Maire à signer avec la Présidente une nouvelle convention valable jusqu'au 30 juin 2017 fixant les modalités de cette mise à disposition.

8) Information au conseil municipal

- Une présentation d'ordre général permettant de replacer le PLUI au sein des documents d'urbanisme supra communaux et de leurs principales orientations a été réalisée par Valenciennes Métropole. Une synthèse de cette réunion a été remise à chaque élu.
- Une thermographie aérienne de la Ville a été réalisée. Elle permet de déterminer à distance le niveau des déperditions d'énergie. Une réunion publique ouverte à toute la population sera organisée le 11 mai 2017 sur ce sujet .

Le secrétaire,

